



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE**

DATE : Le 14 juin 2021

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Patricia Godin (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Elise Roussel (greffière) et Jules DeSylva (directeur général).

ABSENT : Patrice-Éloi Mallet (conseiller).

PUBLIC : 11 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulgarion de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Patricia Godin que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Dépôt des formules d'assermentation

En conformité avec l'article 58(11) de la *Loi sur la gouvernance locale*, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Armand Caron de déposer les formules 2 ayant servi à l'assermentation des membres du conseil le 7 juin 2021, soit de M. Armand Caron, de M^{me} Amélie Ferron-Roussel, de M^{me} Patricia Godin, de M. Patrice-Éloi Mallet et de M^{me} Marie-Lou Noël ainsi que du maire, M. Kassim Doumbia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Formule 3 – Déclaration divulguant un conflit d'intérêts


Les membres du conseil remplissent la formule 3 – Déclaration divulguant un conflit d'intérêts et la déposent auprès de la greffière.


4.3 Nomination d'une mairesse suppléante ou d'un maire suppléant

À la suite de l'élection municipale du 10 mai 2021, le conseil doit nommer une mairesse suppléante ou un maire suppléant. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que la conseillère Marie-Lou Noël soit nommée à titre de mairesse suppléante pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SHIPPAGAN





MAIRE
GREFFIER

4.4 Mise à jour des signataires chez UNI Coopération financière

Avec la mise en place du nouveau conseil municipal de la Ville de Shippagan, une mise à jour des signataires pour les comptes de la municipalité chez UNI Coopération financière est requise. Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée du conseiller Armand Caron d'effectuer les changements suivants : ajouter M. Kassim Doumbia à titre de maire et M^{me} Marie-Lou Noël à titre de mairesse suppléante et enlever M^{me} Anita Savoie Robichaud, mairesse sortante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Composition des comités du conseil

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée du conseiller Armand Caron que le conseil accepte la composition des comités comme suit :

- Finances et développement économique, conseiller Armand Caron;
- Environnement, transport actif et jeunesse, conseillère Amélie Ferron-Roussel;
- Sports et communautaire, conseillère Patricia Godin;
- Infrastructure et tourisme, conseiller Patrice-Éloi Mallet;
- Sécurité publique, culture et ressources humaines, conseillère Marie-Lou Noël.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h13

6. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 19h20.